

Nantes, le 13 mars 2020

TRANSPORTS

Coronavirus : la Région des Pays de la Loire aménage ses services de transports régionaux Aléop en période de crise sanitaire

Les décisions annoncées hier soir par le Président de la République, notamment la fermeture des établissements scolaires et les consignes de restriction d'usage des transports collectifs, ont des impacts importants sur l'organisation des transports en Pays de la Loire. La Région met tout en œuvre pour assurer la continuité du service public régional de transport et informe ses usagers des aménagements suivants :

- **Transports par autocars organisés par la Région :**
 - **Lignes scolaires :**
Le fonctionnement de toutes les lignes scolaires régionales est suspendu à compter du 16 mars et jusqu'à nouvel ordre. Les familles seront informées par mail et sur le site aleop.paysdelaloire.fr de la date de la reprise du service.
 - **Lignes régulières :**
A compter du 16 mars, le fonctionnement des lignes régulières est assuré de la manière suivante, en tenant compte de l'absence des scolaires. Pour les 5 départements, se reporter aux fiches horaires :
 - **En Mayenne et Sarthe**, le fonctionnement du service se fera sur la base des petites vacances scolaires.
 - **En Vendée**, le fonctionnement du service se fera sur la base de la période des vacances scolaires.
 - **En Loire-Atlantique et Maine et Loire**, le fonctionnement du service se fera sur la base de la période scolaire.
 - **Transport à la demande et transport PMR de substitution en Sarthe :** maintien à ce stade.
- **Train TER :**
SNCF fait évoluer son plan de transport TER avec la volonté d'assurer le maximum du service tout en intégrant la gestion du taux d'absentéisme de ses agents. Des cars de substitution compléteront l'offre TER. Nous alertons les usagers des TER Pays de la Loire quant aux modifications et les invitons à consulter le site paysdelaloire.ter.sncf.com où les grilles seront mises à jour quotidiennement à 17h. Les informations en temps réels sur le plan de transport adapté sont disponibles depuis chaque téléphone mobile sur l'Assistant SNCF.

Des mesures commerciales exceptionnelles sont mises en place pour permettre l'échange ou le remboursement des billets.

Par ailleurs, des mesures d'hygiène renforcées ont été mise en place pour nettoyer l'ensemble des surfaces de contacts clients dans les trains (boutons, poignets, rampes, tablettes, sieges).
- **Maritime – liaison Yeu-continent :**
Les liaisons sont maintenues. Les billets de traversées annulées pourront être remboursés sans frais par la compagnie.

Informations disponibles sur www.aleop.paysdelaloire.fr

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97